

# Pour l'indépendance des statistiques grecques contre l'intervention de la main « invisible » des créanciers



Leonidas VATIKIOTIS

Journaliste et économiste grec ; scénariste du film « Debtocracy »<sup>1</sup>

Le point de vue défendu dans cet article est en contradiction avec la position officielle sans équivoque de la SFdS sur ce dossier. Six organisations, la SFdS, l'ISI, l'IAOS, la Royal Statistical Society, FENStaS et l'ASA ont remis à Andreas Georgiou un certificat en septembre 2018 qui atteste que, pendant sa présidence à ELSTAT, il a veillé à ce que la production de toutes les statistiques officielles en Grèce soit réalisée dans le strict respect des normes et principes statistiques internationaux et européens.

*Jean-Michel Marin, Président de la SFdS.*

## 1. Introduction

En mai 2018, la Section criminelle de la Cour d'appel nationale grecque a jugé recevable l'appel émis par un procureur contre l'acquittement d'Andreas Georgiou, l'ex-président de l'agence nationale de la statistique grecque (ELSTAT). Ceci laisse espérer qu'il sera bientôt rejugé. Le peuple Grec a accueilli favorablement cette décision parce qu'elle a permis de mieux faire connaître la longue série de violations des statistiques publiques grecques qui a légitimé le premier mémorandum et facilité l'imposition de mesures d'austérité draconiennes<sup>2</sup>. La justice grecque a ainsi aidé à faire tomber le mur du silence et à révéler ce qui s'est vraiment passé à ELSTAT depuis 2009, quand la Troïka (le FMI, la Commission européenne et la Banque centrale européenne), avec l'aide de la « main invisible » d'un grand nombre d'interventions irrégulières, a sauvé les banques européennes et extra-européennes qui étaient très exposées aux titres souverains Grecs.

Andreas Georgiou (qui n'est pas statisticien, n'a pas de publication académique<sup>3</sup>, et avait servi comme directeur adjoint de la division des institutions financières) a enfreint bien des règles qui gouvernent la statistique européenne. Il travaillait pour le FMI depuis les années 1980 et a gardé cet emploi cinq mois après avoir été nommé par le gouvernement Grec à la tête de l'Agence statistique, bien que ce cumul soit explicitement interdit par la loi fondamentale 3832 de 2010 d'ELSTAT. En effet, l'article 15 de cette loi (intitulée « Garantie d'indépendance », ce qui

1. Traduction Emmanuel Didier

2. Il est nécessaire de distinguer entre deux générations des fameuses « statistiques grecques ». La première se réfère aux années qui ont précédé l'entrée dans l'Euro, et attribue la crise de souveraineté actuelle à l'incapacité de la Grèce à vérifier les critères de Maastricht qui en étaient une précondition. Mais cette interprétation est aveugle au fait que seuls deux pays satisfaisaient, à l'époque, comme cela avait été prévu, les trois critères de Maastricht, à savoir le Luxembourg et le Danemark. Ainsi, bien qu'effectivement la Grèce n'ait pas honoré ses obligations, ainsi en ont fait tous les pays qui sont entrés dans la Zone Euro sauf deux.

3. Nous avons trouvé seulement deux livres « scientifiques » de A. Georgiou après une longue recherche sur Internet. Tous deux portent sur les arts martiaux en Grèce ancienne, ce qui n'est pas tout à fait pertinent pour la science statistique ni ne l'a fait progresser. Le premier est : Georgiou V. Andreas (2005) *Pankration: An Olympic Combat Sport*; Volume 1 et le second : Georgiou V. Andreas (2005) *Pankration, Volume II: An Olympic Combat Sport: An Illustrated Reconstruction*.

Voir ici: [https://www.amazon.com/Andreas-V.-Georgiou/e/B00IQH7FM0/ref=la\\_B00IQH7FM0\\_ntt\\_srch\\_innk\\_1?qid=1514640991&sr=1-1](https://www.amazon.com/Andreas-V.-Georgiou/e/B00IQH7FM0/ref=la_B00IQH7FM0_ntt_srch_innk_1?qid=1514640991&sr=1-1)

révèle le but simple et essentiel du législateur) énonce : « *le Président et les membres d'ELSTAT jouissent d'une indépendance personnelle pendant l'exécution de leur mission, et ne sont tenus que par leur conscience et par la loi. Le Président d'ELSTAT doit obligatoirement être employé à plein temps et exclusivement par l'institut de statistique.* » Son cumul d'activité constituait ainsi l'un des trois chefs d'accusation pour manquement au devoir.

A. Georgiou s'est défendu en disant qu'il avait conservé son poste au FMI, en contravention de la loi fondamentale, uniquement pour préserver ses droits à la retraite. Mais il n'a avancé cet argument que lors de son procès, et non pendant son audition par le Parlement pour obtenir le poste pendant laquelle il l'a cachée. En fait, il n'aurait pas été retenu si le Parlement avait eu connaissance de cette situation au sein du FMI. De toute façon, même si nous tenons compte de son droit naturel à une retraite décente (oubliant un moment les réductions de pensions et autres mesures contre des millions de retraités ordinaires), cette excuse ne le dédouane pas du conflit d'intérêt réel provoqué par le fait d'occuper un poste de la très haute administration de la Grèce supposé défendre ses intérêts d'emprunteur et en même temps d'être un employé du prêteur (le FMI) ! Quels intérêts aurait-il défendu dans le cas (hypothétique) où il aurait dû choisir : ceux de son ancien employeur (le FMI), ou ceux de son employeur le plus récent (la Grèce souveraine) ? Il s'agit d'un cas flagrant de conflit d'intérêt que le législateur voulait éviter en requérant l'unicité d'emploi du Président d'ELSTAT.

Le 1<sup>er</sup> août 2017, les juges grecs ont acquitté A. Georgiou de ce chef d'accusation malgré la plaidoirie de l'avocat général qui avait rappelé aux juges les devoirs de la femme de César... Des représentants d'ELSTAT ont fait appel contre ce verdict et la Cour devra décider si le cas doit être rejugé pour ce fait spécifique. La Cour de cassation devra aussi statuer sur l'appel contre le second acquittement prononcé lors du procès du 1<sup>er</sup> août 2017 concernant son refus de convoquer le comité directeur d'ELSTAT pendant une année entière, en violation de la loi qui requiert que ce comité soit réuni régulièrement au moins une fois par mois. Il ne s'agissait pas d'un détail technique ou d'importance secondaire. Cela constituait le second chef d'accusation pour manquement au devoir.

L'accusation pour laquelle A. Georgiou a été condamné pour manquement au devoir, portait sur la publication des chiffres du déficit sans approbation des autres membres du comité directeur d'ELSTAT, comme ceci est requis par la loi. Le président de l'institut a compris dès le tout début de son mandat, et même dès la seconde réunion du comité directeur en septembre 2010, que les autres membres n'accepteraient pas ses propres calculs sur le niveau du déficit et de la dette en 2009<sup>4</sup>. C'est pour cette raison que les finances publiques de 2009 sont et restent l'épicentre de la controverse sur les aventures judiciaires de l'ex-président d'ELSTAT. Le verdict de la cour du 1<sup>er</sup> août 2017 satisfaisait parfaitement le sentiment de la majeure partie du public au procès. Tous ceux qui s'étaient pressés pour assister au procès applaudirent lorsque fut annoncé que A. Georgiou était coupable d'avoir publié et transmis les chiffres de 2009 à Eurostat sans l'accord des autres membres du comité directeur. Il était condamné à la sentence maximale : deux années d'emprisonnement et trois de suspension. Ne tenant pas compte de l'interconnexion entre cette accusation et celle de ne pas avoir réuni le comité directeur, ce qui est évidemment contradictoire, cette condamnation pose une question à plusieurs centaines de milliards d'Euros au Mémoire et aux prêts de « sauvegarde » qui ont été signés sur la base de données statistiques hautement douteuses, et qui ont mené la Grèce à une pauvreté sans précédent et à la perte de sa souveraineté. Ce que je veux dire et que je vais prouver dans les prochains paragraphes, est que la façon de travailler d'A. Georgiou pendant qu'il était président de l'agence statistique a ouvert la voie à la mise en œuvre de mesures d'austérité

4. « The trials of Andreas Georgiou and the Fraud that Drove Greece into Austerity », December 4, 2017, Michael Nevradakis. Ce lien inclus une interview radio de Nicholas Logothetis, ancien membre du conseil et vice-président d'ELSTAT <https://www.mintpressnews.com/trials-andreas-georgiou-fraud-drove-greece-austerity/235102/> (consulté le 2018-07-16).

draconiennes et au rabaissement de la Grèce au statut d'Etat de seconde classe où le prêteur décide de tout.

En plus de l'accusation de manquement au devoir, A. Georgiou est accusé du délit de falsification des données qui ont permis la montée en flèche du déficit public jusqu'au niveau scandaleux de 15,8% du PIB<sup>5</sup>. Ce gonflement du déficit a été réalisé de trois façons différentes : en augmentant le passif des entités publiques, en augmentant la dette des hôpitaux, et en enregistrant, avant leur maturité, des swaps de la dette publique<sup>6</sup>.

## 2. Entités publiques

Le Système Européen de Comptes (SEC 95<sup>7</sup>) autorise qu'une ou plusieurs entreprises ou entités publiques soit retirées de leur secteur particulier pour être incluse dans le secteur public général. Mais il y a des conditions très strictes : « Pour catégoriser une entité dans le secteur public général, il faut déterminer 1) s'il s'agit d'une unité institutionnelle 2) s'il s'agit d'une institution publique 3) si s'agit d'une institution publique non marchande. »<sup>8</sup> On trouve dans les pages subséquentes du SEC 95 des règles très précises pour un tel changement. Par exemple :

*« Les unités institutionnelles publiques qui sont majoritairement financées par les ménages, les employeurs et les sociétés d'assurance privées sont des producteurs marchands et doivent être classées en sociétés publiques. Les unités institutionnelles publiques qui sont majoritairement financées par une administration publique, soit en fonction de leurs coûts de production, soit sur la base d'une négociation (budget global) axée sur plusieurs facteurs, appartiennent au secteur des administrations publiques parce que ce mode de financement ne correspond pas à des ventes de biens ou de services » (§5.4 p. 15).*

Dans un autre paragraphe, le facteur temps est considéré comme le critère à prendre en compte, etc. Dans le cas d'ELSTAT, aucun de ces paramètres n'a été pris en compte. Tous les changements ont été effectués en ne visant qu'une seule fin : pour augmenter le déficit public. À cause de cet objectif, Eurostat n'avait aucune objection, et même soutenait ces augmentations irrégulières du secteur public général.

En particulier, « l'autorité individuelle » d'ELSTAT (son directeur), a inclus dans le secteur gouvernemental général des entités publiques comme la salle de concert Megaron d'Athènes, le marché ouvert à la viande et au poisson Varvakeio, et autres. Parmi ces institutions, nombreuses furent celles qui poursuivirent le gouvernement Grec et ELSTAT, refusant la décision de les compter dans cette catégorie qui avait de nombreuses conséquences bureaucratiques. Un des points complexes de cette classification en entité publique est de savoir si les sommes versées par le gouvernement doivent être comptées comme recettes ou comme subventions. Le SEC95 (§4.35) est clair :

*« Autres subventions sur les produits (D.139)  
4.35. Autres subventions sur les produits (D.139) comprennent ...  
(c) Les subventions aux corporations et quasi-corporations publiques visant à compenser*

5. Le chaos introduit dans les statistiques grecques par les interventions continues d'Eurostat et les falsifications des données officielles apparaît dans les contradictions du calcul du déficit public de 2009. Par exemple, le communiqué de presse du Conseil de l'Europe du 25 septembre 2017 qui annonçait la sortie de la Grèce de la Procédure pour Déficit Excessif (PDE) annonce « Alors que son déficit avait atteint les 15,1% du PIB en 2009, la balance fiscale de la Grèce n'a cessé d'augmenter ... »

6. Ce terme courant dans le langage financier Français, désigne un accord de crédit réciproque (*NdT*).

7. Council Regulation (EC) No 2223/96 of 25 June 1996 on the European system of national and regional accounts in the Community (ESA 95). <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31996R2223:EN:HTML> (Consulté 2018-07-16).

8. ESA 95, manual on government deficit and debt, European Commission, Eurostat. 2002 edition. Part I: Delimitation of the general government sector, 1.1 Criteria for the classification of units inside the general government sectors, 2. The definition of the general government sector. Page 9. <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5860213/KS-42-02-585-EN.PDF/34346b49-bc38-4063-a423-74590fdaf8bd> (Consulté 2018-07-16).

*des déficits persistants qui proviennent de leurs activités productives et qui résultent de prix inférieurs aux coûts moyens de production par décision délibérée du gouvernement ou des politiques économiques européennes. »*

Ce point précise l'article 106 du traité de l'Union Européenne qui interdit aux États membres de subventionner les entités publiques<sup>9</sup>. Selon cet article, toute somme versée à une entreprise publique échappe à la définition de subvention si elle finance un service que cette entreprise rend à l'État. En bref, les sommes versées par le gouvernement aux entreprises de transport doivent être considérées comme des rétributions en échange du faible coût que ces entreprises offrent au public.

Mais contrairement à ceci, les explications du « Rapport sur la visite méthodologique du PDE en Grèce en 2010 » creuse le déficit du pays<sup>10</sup> :

*« Les difficultés concernaient principalement la méthode de définition du niveau de subventions versées par l'Etat Grec à l'entreprise de transport public des bus et la nature sous-jacente de ces subventions. D'après les appréciations d'Eurostat, ces subventions ne pouvaient pas être considérées comme des subventions sur les produits et par conséquent ne pouvaient pas être incluses dans les ventes de la compagnie pour le calcul du ratio des 50%. »*

**Tableau A. Révision des bénéfiques (+) / Déficits (-) sur les entités publiques pour l'année 2009**

	<b>Bénéfices des entités publiques annoncés par ELSTAT (mil. euros)</b>
9/11/2010	125
13/04/2011	650
12/10/2011	2 020
18/04/2012	2 119
08/10/2012	2 120
09/04/2013	2 120
09/10/2013	2 127

Le traitement « à la carte » ou très disparate des entités publiques par A. Georgiou et Eurostat est présenté dans le Tableau A. où sont synthétisés les résultats financiers de plus de 500 entités. Le « rapport sur la visite méthodologique du PDE en Grèce en 2010 » les commente de la façon suivante (p. 23) :

*« A) Couverture des entités publiques et supervisées : ELSTAT et les autorités grecques ont mené une évaluation pour estimer l'exhaustivité du registre d'ELSTAT et la complétude des informations sur les entités publiques et supervisées. Il en est résulté qu'un certain nombre d'entités ont été identifiées et reclassées dans le secteur public général. ELSTAT met en place un système dans l'objectif d'assurer que les registres de toutes les entités publiques et supervisées seront mis à jour constamment à l'avenir, et que de l'information*

9. Treaty on the European Union, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:C:2016:202:FULL> (Consulté 2018-07-16).

10. Eurostat EDP Visits to Member States, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/government-finance-statistics/excessive-deficit-procedure/eurostat-edp-visits-to-member-states>. (Consulté 2018-07-16).

*sera disponible régulièrement sur chacune de ces entités publiques. »*

Le document cité ci-dessus ne caractérise pas ces entités comme importantes dans le budget 2009 des finances publiques parce qu'elles ne représentent que 125 millions d'Euros d'après la notification PDE (Procédure de déficit excessif) du 9 novembre 2011. Pourtant, malgré la confirmation d'Eurostat concernant la validité des données, elle est montée à 2 020 millions d'Euros un an après et 2 120 millions d'Euros deux ans après ! Les données apparaissent dans les tableaux B et C.

**Tableau B. Notification procédure de déficit excessif du 9 novembre 2010**

<b>Provision of the data which explain the transition between the public accounts budget balance and the central government deficit/surplus</b>						
Member state: GREECE Data are in ...(millions of units of national currency) Date: 09/11/2010	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Working balance (+/-) of entities not part of central government</b>	M	M	M	M	M	
<b>Net borrowing (-) or net lending (+) of other central government bodies</b>	-1 682	-1 714	-1 548	-1 618	-379	
<b>Detail 1</b>	-139	94	92	125		EBFs
<b>Detail 2</b>	-1 543	-1,808	-1 640	-1 7430	0.0	Public Corporations

**Tableau C. Notification procédure de déficit excessif du 9 avril 2013**

<b>Provision of the data which explain the transition between the public accounts budget balance and the central government deficit/surplus</b>						
Member state: GREECE Data are in ...(millions of units of national currency) Date: 09/04/2013	2009	2010	2011	2012	2013	
<b>Working balance (+/-) of entities not part of central government</b>	M	M	M	M	M	
<b>Net borrowing (-) or net lending (+) of other central government bodies</b>	457	5 492	4,497	-5 300	1,538	51311.2
<b>Detail 1</b>	-1 663	3 139	3 353	1 259		Government Enterprises
<b>Detail 2</b>	2 120	2 353	1 144	-6 559		Old EBFs plus Additional Units

Source : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/1015035/2032506/EL-2013-04.pdf>

Dans ces conditions, deux questions se posent :

D'abord, dans la mesure où elles ont été révisées à la hausse de 1 700% (de 125 à 2 120), les sources de la notification PDE du 9 nov. 2010 étaient-elles vraiment fiables ? Qui plus est, tout le monde se demande comment il est possible qu'un tel changement de 2 millions d'Euros observés en un an (d'octobre 2010 à octobre 2011) n'a pas fait sonner l'alarme chez les technocrates d'Eurostat, dont on sait qu'ils ajoutent très facilement des astérisques et expriment leurs réserves même quand les chiffres ne changent que de quelques millions.

Deuxièmement, le plus important : comment se fait-il que la révision de ces données (qui sont une composante essentielle du déficit) à hauteur de 2 000 millions d'Euros n'ait pas affecté le montant du déficit total puisque, contrairement à ce à quoi tout le monde s'attendait, ce dernier est resté stable à 36 300 millions d'Euros ?

On estime que la dette supplémentaire pour les finances publiques engendrée par cette décision arbitraire est de 18,2 milliards d'Euros.

### 3. « Obligations pharma »

Un autre cas extrême où la réalité des finances a été cachée pour creuser la dette publique a eu lieu avec les « obligations pharma », du nom de ces moyens de paiement avec lequel l'État grec avait l'habitude de couvrir ses dettes envers les fournisseurs des hôpitaux publics.

Le 9 juin 2010, un communiqué de presse conjoint du ministère de la Santé et des Affaires Sociales et du ministère des Finances affirmait : « *Les dettes [du système hospitalier grec] de 2007, 2008 et 2009 qui s'élèvent à 5,36 milliards d'Euros seront couvertes par des obligations à zéro-coupon* »<sup>11</sup>. Le même communiqué de presse définit un rabais pour chaque série d'obligation en fonction de leur échéance. Par exemple, 12-14% pour une échéance à deux ans, 20-22% pour une échéance à 3 ans, et 30-32% pour une échéance plus lointaine. Selon cette même source, le discount moyen est estimé à 19%.

Concrètement, les « obligations pharma » étaient des « obligations zéro-coupons ». L'emprunteur promet de payer dans trois ans une somme de 1 000 € en échange d'une somme de 700 € qu'il reçoit maintenant. Dans ce cas, la somme de 300 € est le taux d'intérêt qui n'est pas payé pendant les trois années à venir. La somme de 1 000 € est la valeur faciale ou nominale. Si j'avais acheté en 2010 des médicaments qui coûtaient 700 € et qu'au lieu de payer en cash, j'avais payé la pharmacie avec ces « pharma obligations », alors j'aurais creusé le déficit de 2010 de 700 €, et le déficit des trois années successives de 100 € par an c'est-à-dire le taux d'intérêt de chaque année. Par conséquent, le déficit de 2010 doit croître de 1 000 € tandis que les dettes de 2011, 2012 et 2013 devront être corrigées puisque nous devons éviter les duplications d'écriture des intérêts de 100 € par an. C'est le processus bien connu d'ajustement des stocks et des flux.

Si, au lieu de ce que nous venons de décrire, nous augmentons la dette de l'année 2010 de 1 000 €, alors : 1) nous creusons le déficit de 2010, et 2) nous ne respectons pas la définition du prix du consommateur du SEC 95. Selon cette définition, l'ajustement est obligatoire (p. 84-85) :

*« 3.05 Les ressources de produits sont évaluées aux prix de base (définis au point 3.44) et les emplois aux prix d'acquisition (définis au point 3.06), sauf dans certains cas particuliers (par exemple, les importations et exportations de biens) où des principes*

11. Dizard, John. 2010. « It's no secret: Greece is restructuring debt - Freely available information confirms that Greece has started to restructure its state debt », Financial Times, 5 July. <https://www.ft.com/content/2ac462f6-8600-11df-bc22-00144feabdc0> (Consulté 2018-07-16).

d'évaluation plus spécifiques sont appliqués.

3.06 Définition : le prix d'acquisition représente le montant payé par l'acheteur pour l'achat des produits. Il comprend les éléments suivants :

- a) les impôts moins les subventions sur les produits (excepté toutefois les taxes déductibles comme la TVA sur les produits) ;
- b) les frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus ;
- c) les remises accordées en cas d'achats en grandes quantités ou à prix réduit.

Le prix d'acquisition exclut les éléments suivants :

- a) les intérêts ou le service qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un crédit ;
- b) les éventuelles charges supplémentaires supportées en cas de retard de paiement, c'est-à-dire de défaut de paiement dans le délai convenu.<sup>12</sup>

Si la date d'utilisation du produit ne coïncide pas avec celle de l'achat, un ajustement est effectué afin de tenir compte de la variation du prix au cours de la période écoulée entre ces deux dates (à l'instar de ce qui se fait pour la variation de valeur des stocks). Semblable correction s'impose lorsque les prix des produits fluctuent fortement au cours de la période comptable. » (Souligné par l'auteur).

Pourtant, le rabais n'était pas inclus dans la seconde notification PDE d'octobre 2010, publiée après cette annonce. Cette notification conserva l'inscription initiale, sans prendre en compte la décote qui aurait pourtant réduit d'autant la dette de l'État grec. En réalité, par la suite, la dette a été réduite d'une somme bien supérieure car la Cour des comptes (une des trois institutions de la justice grecque avec la Cour suprême et le Conseil d'État) a rejeté la dette proposée (telle qu'établie sur les factures présentées par les fournisseurs) pour cause de surpris répété et n'accepta qu'une petite partie des dettes envers les entreprises pharmaceutiques de 1,2 milliards d'Euros ! Malgré tous les avantages que cela aurait apporté à la dette publique grecque, ces révisions n'ont jamais été incluses dans les données officielles. Le coût de cette décision arbitraire est de 3,6 milliards d'Euros.

## 4. Swaps

Le swap de dette est un instrument financier courants sur les marchés qui sert à améliorer l'image de la finance publique et à renforcer la confiance dans une économie<sup>13</sup>. En novembre 2017, le gouvernement grec a réalisé un swap d'obligations, favorablement envisagé par la Troïka comme tout le monde peut l'imaginer, qui avait pour but d'aligner les échéances de la dette sur les standards du marché ce qui aurait normalisé la courbe de rendement<sup>14</sup>. Le gouvernement grec a émis avec succès 5 nouvelles obligations à longue échéance pour 20 anciennes qui avaient été émises pendant la restructuration de la dette de 2012 qui valait 30 milliards d'Euros.

Bien sûr, ce swap qui avait été concédé quelques mois avant d'entrer dans la Zone Euro n'était pas tout à fait... innocent. L'accord passé avec Goldman Sachs en 2001 avait pour but de masquer une grande partie de la dette (alors que le premier ministre en Grèce était K. Simitis et le gouverneur de la Banque centrale L. Papademos, qui deviendra plus tard le vice-président de la Banque centrale européenne et chef d'un gouvernement de « technocrates » nommé par les créanciers entre novembre 2011 et mai 2012 avec pour mission de terminer la restructuration

12. FR, L 174/84 Journal officiel de l'Union européenne 26.6.2013.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R0549&from=FR> pp. 84-85.

(NDT : cette traduction a été trouvée par nos soins).

13. Alderman, Liz. 2017. « Greece Offers Bond Swap in a Charge Toward Financial Freedom », New York Times, 15 November.

[https://www.nytimes.com/2017/11/15/business/dealbook/greece-swap-bonds-debt.html?\\_r=0](https://www.nytimes.com/2017/11/15/business/dealbook/greece-swap-bonds-debt.html?_r=0) (Consulté 2018-07-16).

14. « The Hellenic Republic Announces Exchange Offer », 15 November 2017.

[http://www.bankofgreece.gr/BogDocumentEn/ICM-28702635-v1-Final\\_Launch\\_Announcement.pdf](http://www.bankofgreece.gr/BogDocumentEn/ICM-28702635-v1-Final_Launch_Announcement.pdf) (Consulté 2018-07-16).

de la dette publique)<sup>15</sup>. Cet accord fut extrêmement nocif pour la Grèce car il coûta aux finances publiques 600 millions d'Euros de plus que ce qu'il aurait dû permettre d'économiser.

Quoi qu'il en soit, A. Georgiou n'était pas obligé de payer ces obligations avant leur échéance, comme il l'a fait sous la direction du directeur d'Eurostat de l'époque, Walter Radermacher. Le directeur de l'agence statistique européenne demanda aussi que la valeur des swaps soit partagée, ce qui faisait monter la perte à 21 milliard d'Euros dans les déficits de quatre années, de 206 à 2009. De cette façon, le passif annuel fut augmenté de plus de 5 milliards d'Euros comme le montre le Tableau D., une augmentation qui ne fut observée qu'en Grèce et nulle part ailleurs, sans aucune raison !

**Tableau D. Augmentation de la dette (emprunts, montants en millions d'Euros)**

2006	2007	2008	2009
5 125,5	5 125,5	5 400,0	5 281,7

Source: Report on the EDP Methodological Visits to Greece in 2010, page 19. <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/1015035/3991231//Greece-2010-methodological-visits-report.pdf>

Toutefois, si nous comparons la différence entre les deux dernières années, 2008 et 2009 (5 400 – 5 281,7), nous n'observons qu'une très légère amélioration du déficit et rien de plus. Ce montant n'a pas de sens ! Les questions sans réponses sont : pourquoi payer les obligations vingt ans avant leur échéance ? Pourquoi allouer ces montants ces années-là ? pourquoi le faire en 4 ans et pas en 10 ? Etc. Au vu de tout ceci, personne ne se soucie plus de l'impact du delta ! Le point crucial est l'alourdissement de la dette et du déficit pour ces années-ci avec un montant qui n'aurait dû apparaître qu'en 2030 !

Le coût de cette décision arbitraire est estimé à 21 milliards d'Euros.

## Conclusion

L'addition des trois cas exposés plus haut mène à une dette injustifiable de 42,8 milliards d'Euros qui a ouvert la voie aux mesures continues d'austérité des Memoranda.

Bien sûr, personne ne prétend que les manipulations alchimiques d'ELSTAT pendant les années cruciales de 2009 et 2010 (sous instructions d'Eurostat et du FMI) furent ce qui mena à l'endettement de la Grèce. Mais ce qui peut être soutenu, c'est que la « cuisine » des données statistiques accentua la crise, « légitima » l'entrée de la Grèce dans le premier Mémoire, entraîna les mesures d'austérité onéreuses, et rendit inévitable la subordination permanente de la Grèce à ses créiteurs. En bref, pour répondre à la question qui hante la Grèce, c'est-à-dire si c'est la crise qui a entraîné les Memoranda (comme le soutiennent ceux qui décrivent l'austérité draconienne comme la Némésis des exagérations passées quand les Grecs vivaient soi-disant au-dessus de leurs moyens) ou au contraire si ce sont les Memoranda qui ont entraîné la crise, nous pouvons prétendre que les falsifications statistiques présentées ci-dessus ont entraîné les Memoranda qui ont eux-mêmes porté le niveau de la crise fiscale grecque à des records.

Dans ce cadre, il n'est pas étonnant d'observer les efforts gigantesques de Bruxelles et de Washington pour présenter l'ex-président de l'agence statistique comme une victime (alors qu'il a quitté la Grèce en juillet 2015 avant d'avoir achevé son mandat et en choisissant de ne

15. Story Louise, Landon Thomas & Schwartz Nelson. 2010. « Wall Str. Helped to Mask Debt Fuelling Europe's Crisis », New York Times, 13 February. <http://www.nytimes.com/2010/02/14/business/global/14debt.html?pagewanted=all> (Consulté 2018-07-16).

pas être candidat pour un second comme la loi l'y autorise et en étant absent à tous les procès qui ont eu lieu en Grèce ces dernières années). Ils prétendent aussi que toutes les critiques sévères envers ses révisions successives et à ses interventions dans la statistique grecque sont ou bien de la théorie du complot ou bien des « fake news ». Pendant les 7 dernières années, et même dans la décision de l'Eurogroupe du 21 juin 2018 dont on a pu dire qu'il était le dernier avant la sortie de la période de surveillance, beaucoup de pressions ont été exercées sur le gouvernement grec pour qu'il ferme par tous les moyens le chapitre Georgiou<sup>16</sup>.

Au plus fort (jusqu'ici) de la pression, dans un supplément au troisième Mémorandum signé en juillet 2017, le gouvernement grec s'est humilié en acceptant de s'engager à dédommager A. Georgiou et ses collaborateurs d'ELSTAT de tous les frais engendrés par leurs procès, en échange de voir la seconde phase d'évaluation se clore et la troisième tranche du programme du mécanisme de stabilité européenne s'élevant à 8,5 milliards d'Euros versée<sup>17</sup>. En particulier :

*« Avant juin 2017, le gouvernement après consultation des « Institutions », devra (réalisation clé) : légiférer que l'Etat indemniser le président d'ELSTAT – et d'autres représentants d'ELSTAT agissant sous son autorité – des frais légaux et autres (incluant les frais de conseil légal et les dettes financières personnelles) qui ont été engagés du fait des menaces et des poursuites légales qui ont été menées contre lui (pp. 54-55) »*

Les cas d'intervention extérieure contre un État souverain les plus pressants et insultants sont ceux qui eurent lieu en Grèce par la Commission Européenne et les institutions de la Zone Euro. Récemment, le ministre des finances de la Zone Euro se leva devant le gouvernement grec pendant le conseil des ministres de Tallin le 15 septembre 2017, allant jusqu'à le menacer d'exclusion du marché commun dès la fin du troisième programme de sauvegarde en août 2018. Selon le Financial Times :

*« Les ministres et les officiels affirmèrent clairement vendredi que l'affaire (d'ELSTAT) était devenue une épine dans le pied de la reprise grecque. »<sup>18</sup>*

Le chantage fait au gouvernement continue dans le même article dans lequel l'immunité des technocrates est présentée comme une condition préalable nécessaire à la sortie sans accroc des mesures de sauvegarde.

*« Des doutes sont exprimés à Bruxelles sur la question de savoir si la sortie des mesures de sauvegarde se fera de façon aussi fluide que l'espère M. Tsipras. Le Briefing de Bruxelles a déjà écrit sur les risques qui perdureront après la fin de la Big Greek Experiment faite par l'UE. Deux procès au long cours ont aussi jeté une lumière inattendue sur le malaise de certains gouvernements européens concernant les affaires intérieures grecques. L'un concerne l'ex-chef de la statistique et l'autre trois anciens fonctionnaires de la Zone Euro attachés au fond de privatisation d'Athènes. Les deux procès portent sur des cas supposés de crimes commis par des technocrates contre l'État grec. »<sup>19</sup>*

16. Eurogroup Statement on Greece of 22 June 2018,

<http://www.consilium.europa.eu/el/press/press-releases/2018/06/22/eurogroup-statement-on-greece-22-june-2018/pdf> (Consulté 2018-07-16).

17. Supplemental Memorandum of Understanding (second addendum to the Memorandum of Understanding) between the European Commission acting on behalf of the European Stability Mechanism and the Hellenic Republic and the Bank of Greece.

[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/smou\\_final\\_to\\_esm\\_2017\\_07\\_05.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/smou_final_to_esm_2017_07_05.pdf) (Consulté 2018-07-16).

18. Brunnsden, Jim & Hope Kerin. 2017. « Greece warned over trial of former statistics chief – Euro ministers concerned that legal cases could pose threat to Greek economic recovery ». *Financial Times*. 15 September. <https://www.ft.com/content/374f6420-9a0d-11e7-a652-cde3f882dd7b> (Consulté 2018-07-16).

19. Khan, Mehreen. 2010. « A Greek spring – There are doubts over whether bailout exit will be as seamless as Tsipras would like ». *Financial Times*, 18 January. <https://www.ft.com/content/37c177fe-fb51-11e7-a492-2c9be7f3120a> (Consulté 2018-07-16).

L'Union des juges et des magistrats grecs qui ne s'est jamais engagée dans aucune controverse politique par le passé et qui par tradition font profil bas, se limitant strictement aux affaires professionnelles, a réagi contre ces interventions. Le 3 août 2018, l'Union des juges et magistrats a publié un communiqué de presse. Elle y dénonçait comme inacceptables les interventions de la Commission européenne dans le procès en cours de l'ex-dirigeant d'ELSTAT. Dans un court texte de 150 mots, l'Union indiquait : « *L'autorité judiciaire grecque et les lois grecques s'obligent à traiter de façon identique tous les citoyens, sans prendre en compte les relations spéciales qu'ils auraient pu avoir avec la Commission Européenne. L'interprétation et l'application des lois sont confiées par la Constitution aux membres du système judiciaire dont le jugement ne peut être influencé par les intérêts, les pressions ou les suggestions politiques. L'indépendance des offices statistiques des États membres peut bien être, selon la Commission, « le pilier fondamental de l'union économique et monétaire », l'indépendance et l'impartialité des juges et des procureurs d'un pays n'en sont pas moins le fondement de la démocratie.* »<sup>20</sup>

Cette prise de position des juges grecs souligne un des défis des démocraties actuelles tel qu'il a été décrit par Wolfgang Streeck, à savoir l'influence perverse des autorités soi-disant « indépendantes » comme les banques centrales, et nous pouvons ajouter sans risque, les autorités statistiques tel qu'elles opèrent sous l'égide d'Eurostat<sup>21</sup>. « L'indépendance » que les dirigeants de l'UE réclament et imposent (par des moyens néo-coloniaux) est très différente de celle qui est nécessaire pour éviter la manipulation des données par les politiques quand par exemple ils veulent cacher la vraie inflation ou le vrai chômage pour ne pas en payer le coût politique<sup>22</sup>. L'indépendance des agences statistiques telle qu'établie par Eurostat limite le périmètre d'un État souverain, ampute la responsabilité démocratique de ses serviteurs et crée systématiquement des zones « grandement fermées » au public, à l'opposé des demandes démocratiques des mouvements qui réclament plus de transparence et le démantèlement des « boîtes noires » de l'État.

L'atteinte à la démocratie devient apparente quand Eurostat utilise et promeut sa propre indépendance pour couvrir les falsifications de données, et alors que la triche porte sur leurs propres méthodes ! Il est évident qu'Eurostat sait mieux que quiconque ce qu'A. Georgiou aurait dû faire mais n'a pas fait. Mais Eurostat a préféré le silence et la falsification des faits<sup>23</sup>... La responsabilité collective des manipulations statistiques de 2010 se voit derrière les efforts titanesques de la Troïka visant à éviter à A. Georgiou son procès. Si les fausses données apparaissent lors du procès grec et si l'ex dirigeant d'ELSTAT est condamné, alors le véritable objectif des programmes d'austérité sera révélé (changer le rapport de force en faveur du capital), et le peuple grec réclamera une loi de compensation à la Commission européenne, à la Banque centrale et au FMI<sup>24</sup>. La culpabilité des leaders politiques apparaîtra au grand jour et ils devront alors expliquer ce qui s'est passé en Grèce et à ELSTAT en particulier depuis 8 ans...

20. Communiqué de presse sur le cas de l'ex-directeur d'ELSTAT, 3-8-2017 (en Grec) <https://goo.gl/xspW5t> (Consulté 2018-07-16).

21. Streeck, Wolfgang, 2014, *Buying time, the Delayed Crisis of Democratic Capitalism*, [2013] ed. Verso.

22. Bien que le chômage soit estimé selon une méthode partagée partout en Europe et que dans ces conditions il est sans biais, on ne peut pas dire la même chose de l'enquête sur les forces de travail. Selon la méthodologie dominante, on demande au répondant s'il a travaillé pendant la semaine passée (la période de référence) au moins une heure ! Ceci signifie que ceux qui ont travaillé ne serait-ce que deux heures sont inclus parmi ceux qui ont un emploi et ne sont pas classés dans l'armée de réserve du travail. Si l'on prend en compte l'expansion continue des emplois à temps partiels, on peut supposer qu'avec le temps, le nombre de ceux qui ne travaillent que deux ou trois heures par semaine va augmenter continuellement, ce qui fera surestimer le nombre des personnes en emploi. Il n'y a pas de doute sur le fait que cette méthode de catégorisation, telle qu'elle est appliquée par une moitié de l'Europe à l'autre, est indépendante de politiciens individuellement ou des partis. Pourtant, il n'est pas facile de défendre de façon convaincante sa capacité à exprimer la situation réelle des travailleurs et à vraiment séparer les personnes en emploi de ceux qui n'en ont pas.

23. Il est frappant de constater que même maintenant, quand les technocrates d'Eurostat sont interrogés sur les détails ici présentés, ils ne défendent jamais l'essence des pratiques de Georgiou. Par exemple, quand le quotidien *Le Monde* (« L'économiste que les Grecs adorent détester », le 19/10/2017 par Marie Charrel) a demandé au représentant d'Eurostat Hallgrimur Snorrasson de répondre à mes propres accusations concernant la façon dont les entités publiques ont été incluses dans les dettes publiques générales, il a répondu : « Faux, il a suivi à la lettre les recommandations d'Eurostat et nous avons tout vérifié » sans rien expliquer d'autre. Comme si nous étions tous obligés de les croire sans rien demander ou chercher d'autre.

24. Vatikiotis Leonidas & Kosmas Petros (2011) "Nominal and Real Aims of Austerity Programs: The Greek extreme case", Annual Conference of International Initiative for Promoting Political Economy, Istanbul, [http://www.iippe.org/wiki/images/fff/CONF\\_2011\\_Vatikiotis\\_Kosmas.pdf](http://www.iippe.org/wiki/images/fff/CONF_2011_Vatikiotis_Kosmas.pdf) May 20-22.

Le statut que les créanciers imposent aux emprunteurs, qui ignorent l'État de droit, nous rappelle le régime colonial qui s'appliquait en Grèce aux personnels des bases militaires américaines. La justice grecque ne pouvait les juger pour des violations de la loi commise sur le territoire grec. Pourtant, toute personne doit respecter et se soumettre aux lois du pays dans lequel elle vit de façon permanente ou temporaire. Fondamentalement, ce que nous observons s'inscrit dans un régime plus général qui se répand depuis 2010 et qui s'appelle la « *dettocratie* » et dont les deux faces se supportent mutuellement.

D'un côté, la « *dettocratie* » est une régression économique sans précédent. Ses fondements sont :

- a) Une récession, bien plus longue que la Grande dépression des USA, où le Produit Intérieur Brut (PIB) s'est contracté de 25% depuis 2008, l'investissement a baissé de 60% et le système bancaire est devenu entièrement insolvable<sup>25</sup>.
- b) Le surendettement, la dette souveraine ayant augmenté de plus de la moitié depuis le début de la crise. Précisément, de 115% en 2009 à 180% du PIB en 2018.
- c) Le record européen du chômage, qui a atteint les 27% de la force de travail et s'est maintenant stabilisé à 20%, et alors que des sources sûres comme Mario Draghi a même estimé en juillet 2017 qu'il avait en fait atteint 31,3% !
- d) La forte augmentation du travail précaire, où la majorité des postes de travail créés chaque année sont flexibles (53,03% en 2015, 54,74% en 2016 et 55,07% en 2017) et seulement la minorité sont à temps complet.
- e) La réduction des salaires la plus forte, atteignant 22% et même 32% pour les jeunes de moins de 25 ans.

De l'autre, elle est une remise en cause de la souveraineté. Ses fondements sont :

- a) Le renoncement du gouvernement grec à voter quelle que loi que ce soit sans avoir eu d'abord l'agrément des créanciers via les institutions (dont les noms de leurs représentants nous sont maintenant connus). C'est une condition préalable pour que l'économie grecque continue à être financée<sup>26</sup>.
- b) La dégradation de l'État grec comme n'étant plus crédible *de facto* et ayant obligatoirement besoin d'un superviseur permanent venant de l'étranger, comme le prouve l'émission sous un régime étranger des obligations grecques depuis 2012.
- c) La vente massive des biens publics à des acheteurs (principalement) étrangers : le plus grand port vendu à la Chine (Cosco), le train à l'Italie (Ferrovie dello Stato Italiana) les télécommunications et les aéroports périphériques aux Allemands (Deutsche Telekom et Fraport), etc.
- d) L'interdiction des négociations, la Grèce étant le seul pays d'Union européenne où la négociation libre des salaires entre les syndicats et le patronat a été rendue illégale ... par la loi !
- e) L'acceptation d'une décision de l'Eurogroupe qui impose un excédent de 3,5% du PIB jusqu'en 2022 et de 2,2% jusqu'en 2060 dans les budgets nationaux des 40 prochaines années, c'est-à-dire approximativement pour au moins les 10 prochains gouvernements !<sup>27</sup>

25. IMF, Country report No. 17/40, February 2017. Greece 2016 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Greece. Page 5. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/02/07/Greece-2017-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-44630> (Consulté 2018-07-16).

26. Memorandum of Understanding between the European Commission acting on behalf of the European Stability Mechanism and the Hellenic Republic and the Bank of Greece. 19 August 2015. Page 4, paragraph 3. [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/01\\_mou\\_20150811\\_en1.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/01_mou_20150811_en1.pdf) (consulté 2018-07-16).

27. Eurogroup statement on Greece. 375/17, 15/06/2017 Paragraph 7th, <http://www.consilium.europa.eu/el/press/press-releases/2017/06/15/eurogroup-statement-greece/> (Consulté 2018-01-23).

Les deux faces de la « dettocratie » expliquent pourquoi l'expérience grecque ne va pas être une simple parenthèse qui s'est refermée le 20 août 2018, quand les conventions de crédit actuelles ont touché à leur fin. Les mesures d'austérité draconiennes constitueront un élément intégral du futur de la Grèce, et qui assureront que le développement de l'économie (qui aurait pu faire décroître la dette) n'aura jamais lieu puisqu'il n'y a plus aucune ressource sur laquelle fonder la croissance. Et dans le même temps, la Grèce va déclencher une course vers l'abîme de tous les états providence d'Europe. Ces objectifs n'auraient pas pu être atteints sans la « main invisible » qui a changé les règles du jeu dans l'Agence statistique grecque et a causé la confusion dans les données statistiques...

## Remerciements

Je me dois de remercier le professeur d'histoire Spyros Merkatos pour ses commentaires avisés. Je remercie plus encore l'ancien vice-président d'ELSTAT, le statisticien Nicholas Logothetis, pour sa contribution dans ce papier et surtout pour ses immenses efforts, en compagnie des scientifiques Zoé Georganta et Nikos Stromblos (qui étaient tous deux membres du conseil de direction d'ELSTAT pendant la période cruciale), pour révéler et publier les manipulations qui ont mené la Grèce aux Mémoranda, et qui ont payé le prix fort pendant toutes ces années pour leur courage.